



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20076007

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

26 JUN 2020

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0453 691 962**

Nom

(en entier) : **S.E.F.F.**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Armistice, 13 à 7020 Nimy**

Objet de l'acte : Transfert du siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2020 que :

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège social de la société Rue Bruyère de Jurbise, 31/A à 7020 Mons.

Cette disposition sort ses effets immédiatement.

L'Assemblée rappelle et confirme que la société ne possède qu'un administrateur unique non statutaire pour une durée illimitée à savoir la « SA La Financière du Pont d'Arcole », valablement représentée par Monsieur Chantraine Jean-Luc et qui intervient comme représentant permanent de cette dernière.

L'original du procès verbal du 11 juin 2020 est déposé en même temps.

Fait à Nimy, le 11 juin 2020.

La Financière du Pont d'Arcole SA,
représentée par Chantraine Jean-Luc,
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).